



**Service Public
Fédéral
FINANCES**

TARIF-AVIS 257

31.8.2011

**Administration générale des
DOUANES et ACCISES**

MESURES ANTIDUMPING

Selon l'avis 2011/C 255/06, paru dans le Journal officiel UE n° C 255 du 31 août 2011, le droit antidumping définitif sur les combinés réfrigérateur-congélateur d'une contenance supérieure à 400 litres, équipés d'au moins deux portes extérieures séparées et juxtaposées ('side-by-side') (code marchandise 8418 1020 91), originaire de Corée du Sud, expire à partir du 1^{er} septembre 2011.

Pour l'Administrateur général Douanes et Accises a.i.:
L'Auditeur général des finances a.i.,

B. LEROY